



Brigitte Dumant

Arts & Savoirs
Association intercommunale
www.artsetsavoirshoulgate.com



Arts et Savoirs Houlgate

Arts&Savoirs

Vous propose
Un atelier culinaire (comme à la maison)
Le Jeudi 2 Avril 2026 - 12 places



Au cœur du Pays d'Auge au milieu des pâturages et des vaches, entre Deauville & Pont l'Evêque, venez découvrir lors d'un atelier culinaire l'univers de Brigitte ; elle vous invite à partager sa passion.

L'atelier culinaire que nous vous proposons se décline en une ½ journée (le matin à partir de 9h30) à Saint-Etienne-la-Thillaye.

L'atelier se déroulera dans la longère normande de Brigitte. Menu composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert.

M E N U

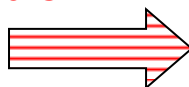
- CARPACCIO DE COQUILLES ST-JACQUES
- CABILLAUD EN CRUMBLE DE CHORIZO ET SA COMPOTÉE D'AUBERGINES
- CLAFOUTIS AUX POIRES ET A L'ANIS ETOILÉ
- EAU, VIN, CAFÉ

Un apéritif est prévu kir Normand avec petite dégustation préparée à l'avance.

BON APPETIT !

Coût : adhérents : 63 € - Non adhérents : 70 €

Coupon réponse ci-joint



Transport

☐

Car affrété

☒

Covoiturage possible

☐

Véhicule personnel

Coupon réponse : « Atelier culinaire » prévu le jeudi 2 avril 2026

Participant 1 Nom,Téléphone.....

Participant 2 Nom,Téléphone.....

Adresse Mail :

Adhérent x 63€ = Non adhérent x 70€ =

Chèque joint à l'ordre d'Arts et Savoirs, sous enveloppe avec indication
« Arts et Savoirs – atelier culinaire », à déposer à la **Mairie de Houlgate**

Avant le 25 Mars 2026

Pour tout renseignement : Véronique BINET-MENDOWSKI – 06.85.11.34.00

Email : veroniquemendowski@gmail.com

RAPPEL : les adhérents restent prioritaires sur les non-adhérents quelle que soit leur date d'inscription.

Politique d'assurance de << Arts & Savoirs » en cas de désistement pour toute sortie (spectacle, voyage, etc.)

Les assurances sont souvent défaillantes au moment de rembourser, aussi Arts & Savoirs ne prend pas d'assurance et ne vous demande rien pour faire de l'auto-assurance.

Pour nous, notre **1ère et seule assurance**, c'est la liste d'attente.

En cas de désistement, quelle qu'en soit la raison, **si vous n'avez pas pu vous faire remplacer ou si nous n'avons pas pu vous remplacer avec la liste d'attente** nous retenons :

- Désistement de 30 jours à 21 jours avant la sortie nous retenons 50% du coût
- Désistement de 20 jours à 9 jours avant la sortie nous retenons 65% du coût
- Désistement de 8 jours à 0 jour avant la sortie nous retenons 100% du coût.

Exceptions :

Médicale justifiée par un certificat, hospitalisation, décès d'un proche ou autre raison retenue au cas par cas en réunion du CA.

☐

J'ai bien lu les conditions d'assurances (cochez la case)

Date & signature :